



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des établissements publics à coopération intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Je vous propose donc le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

PARTIE 1 –

LE CADRE

D'ELABORATION DU

BUDGET PRINCIPAL

2026

PARTIE 1 - Éléments de contexte macroéconomique

a. Contexte International et zone Euro (source OCDE)

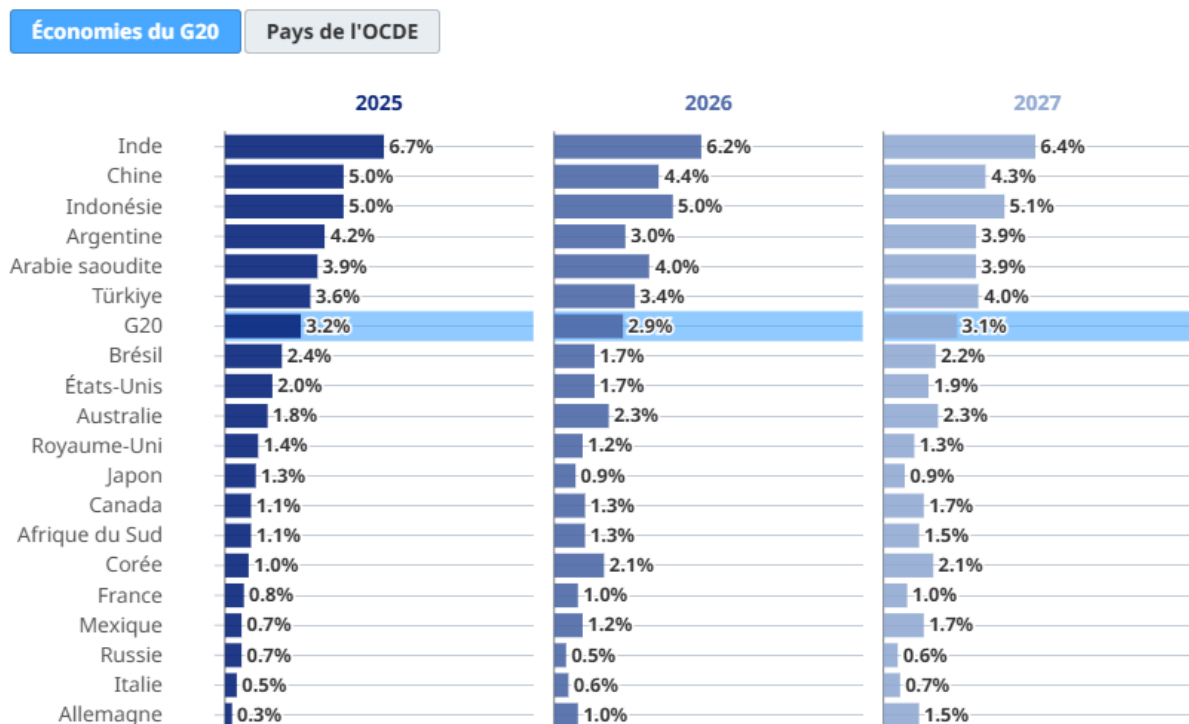
L'économie mondiale a été résiliente cette année, malgré les craintes d'un ralentissement plus marqué compte tenu du renforcement des obstacles au commerce et de la forte incertitude liée à l'action publique.

L'activité a bien résisté grâce au phénomène d'anticipation qui a caractérisé la production et les échanges, au dynamisme de l'investissement lié à l'intelligence artificielle (IA), ainsi qu'à l'orientation expansionniste des politiques budgétaires et monétaires.

La croissance des échanges mondiaux s'est néanmoins modérée au deuxième trimestre de cette année, et nous prévoyons que la hausse des droits de douane se traduise progressivement par des hausses de prix, réduisant la croissance de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. La situation des marchés du travail reste relativement tendue, mais ils montrent des signes de détente, puisque le nombre d'emplois vacants est retombé au niveau d'avant la pandémie, observé en 2019.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

D'après les projections de l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait ralentir pour passer de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis à 2.9 % en 2026, avant de rebondir légèrement pour s'établir à 3.1 % en 2027.

L'inflation devrait revenir progressivement vers l'objectif visé dans la plupart des grandes économies d'ici à la mi-2027.

Ces projections ne tiennent pas compte des évolutions géopolitiques et des conflits récents qui ont un impact significatif sur les cours mondiaux.

b. Contexte national (source Banque de France)

Sur le plan national, l'incertitude politique et budgétaire reste élevée, avec des interrogations sur la trajectoire budgétaire et fiscale, ainsi que sur la capacité à stabiliser le taux d'endettement public.

La dette publique

En 2025, le solde public devrait être en ligne avec la prévision de la loi de finances à – 5,4 % du PIB, soit une amélioration de 0,4 point de PIB par rapport à 2024, après deux années consécutives de dégradation.

Cette réduction du déficit public devrait tendre vers 5 % du PIB en 2026 à un niveau toutefois inférieur pour stabiliser la dette en pourcentage du PIB d'ici 2028.

Les projections montrant qu'elles s'établiraient proche de 120% du PIB contre 90% pour les pays de l'OCDE.

Croissance

Compte tenu d'une progression de 0,5 % du PIB au troisième trimestre 2025 et des informations disponibles pour le quatrième trimestre, la croissance atteindrait 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024.

L'activité a notamment été soutenue par la production de matériels de transport, en particulier dans le secteur aéronautique, avec un mouvement de restockage observé au premier semestre en anticipation d'exportations dynamiques au second semestre.

À moyen terme, la croissance se raffermirait légèrement pour s'établir à 1,0 % en 2026 et 2027, puis à 1,1 % en 2028, sous l'effet d'un redressement progressif de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

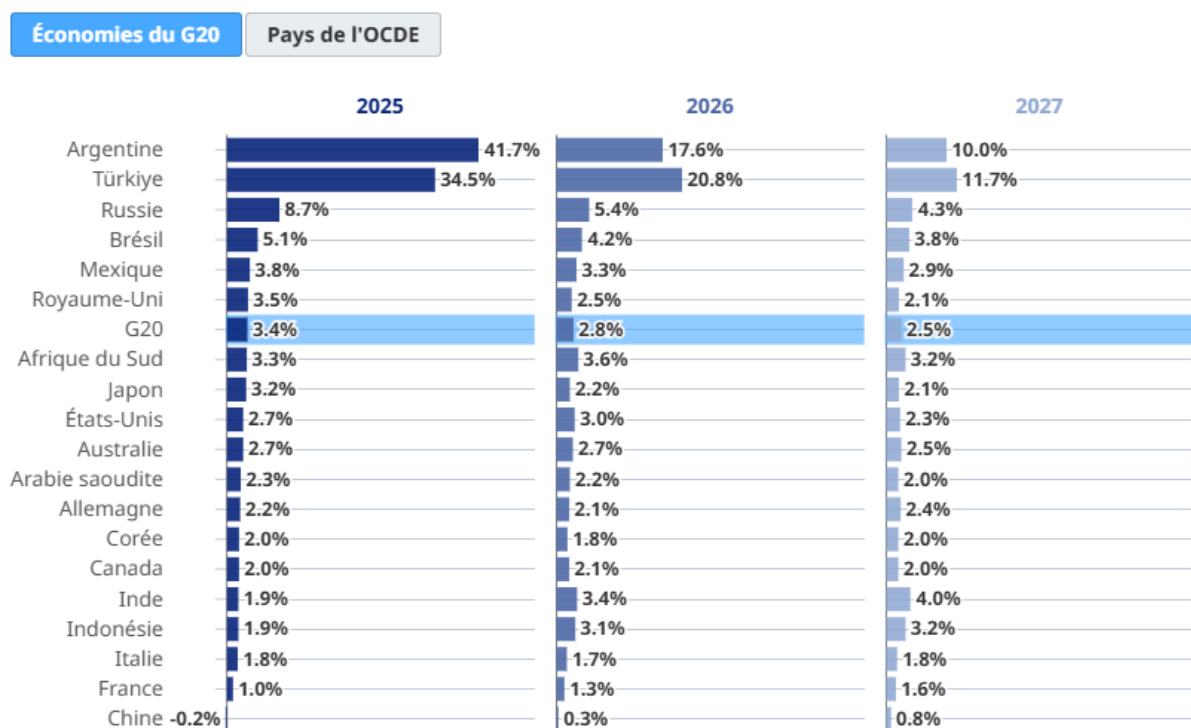
Inflation

L'inflation demeurerait inférieure à 2 % sur l'ensemble de l'horizon de projection. Après 2,3 % en 2024, l'inflation totale mesurée par l'IPCH atteindrait un point bas à 0,9 % en 2025, en raison principalement du recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole.

Elle augmenterait ensuite graduellement pour s'établir à 1,3 % en 2027, puis à 1,8 % en 2028. L'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, resterait globalement stable sur la période, autour de 1,6 à 1,7 %, reflétant principalement la dynamique des prix dans les services.

Projections d'inflation globale pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

Les risques pesant sur l'inflation sont principalement liés à l'évolution des prix des importations — notamment des matières premières —, aux fluctuations du taux de change ainsi qu'à **la dynamique des importations chinoises, dans un contexte international caractérisé par une forte incertitude.**

Consommation des ménages

La consommation des ménages demeurerait modérée en 2025, en raison notamment d'un taux d'épargne élevé lié à l'incertitude ambiante.

Elle serait soutenue en 2026 par les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête, puis par la reprise progressive de l'emploi à partir de 2027, sous l'hypothèse d'un apaisement des incertitudes politique et budgétaire.

Le taux de chômage

Le taux de chômage, qui s'établissait à 7,7 % au troisième trimestre 2025, augmenterait légèrement en 2026 avant de refluer à 7,6 % en 2027 puis à 7,4 % en 2028.

La croissance

Les aléas entourant la projection de croissance apparaissent globalement équilibrés.

Les récentes surprises favorables sur l'activité pourraient constituer les premiers signes d'un rebond plus rapide de la demande privée.

À l'inverse, la persistance de l'instabilité politique et budgétaire serait susceptible de peser durablement sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Ces projections ne tiennent pas compte des évolutions géopolitiques et des conflits récents qui ont un impact significatif sur les cours mondiaux.

PARTIE 2 – Les principales mesures du PLF 2026 pour les collectivités locales

Processus d'adoption

Après plus de trois mois de débats, le projet de loi de finances 2026 a été adopté définitivement le 2 février 2026, avec le recours au 49.3 et le rejet de deux motions de censure.

Mesures principales relatives pour les communes

Les principales mesures affectant le budget des communes sont les suivantes :

- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Baisse de visibilité des enveloppes dédiées aux subventionnements d'investissement versées par l'Etat avec le projet de fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) et de la baisse du Fonds verts (-43%) ;
- Suppression du FCTVA à percevoir en 2028 sur les dépenses de fonctionnement (entretien de voirie et des bâtiments) réalisées en 2026 ;
- Baisse de certaines compensations (sur la TF des locaux industriels) ;
- Poursuite de la hausse des cotisations patronales CNRACL (+ 3% par an entre 2025 et 2028, soit + 150 000 € par an pour la ville de Limoux).

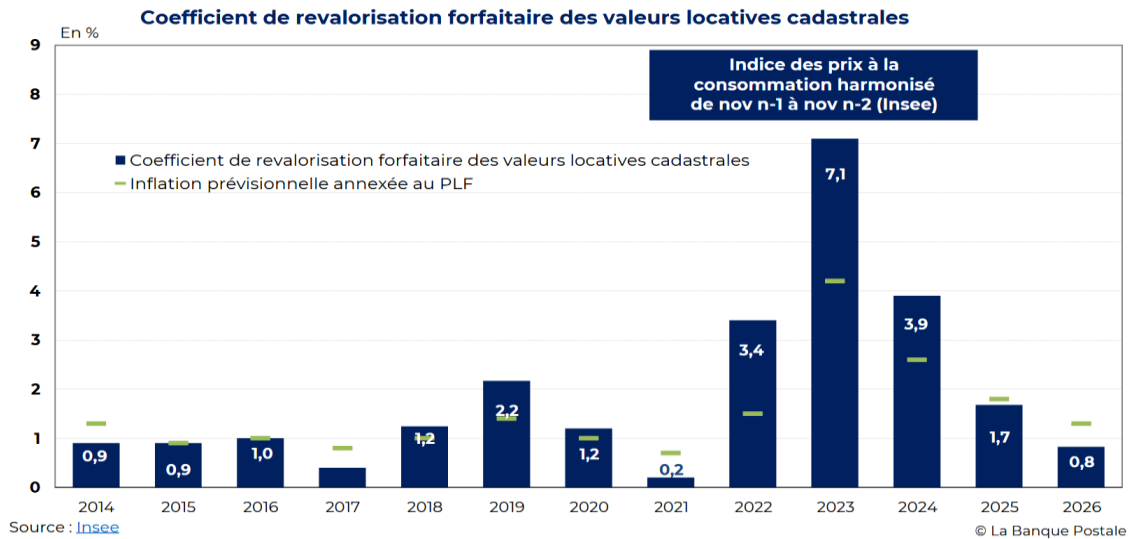
Mesures principales relatives aux autres collectivités territoriales (EPCI, Départements et Régions)

Les principales mesures affectant les autres collectivités sont les suivantes :

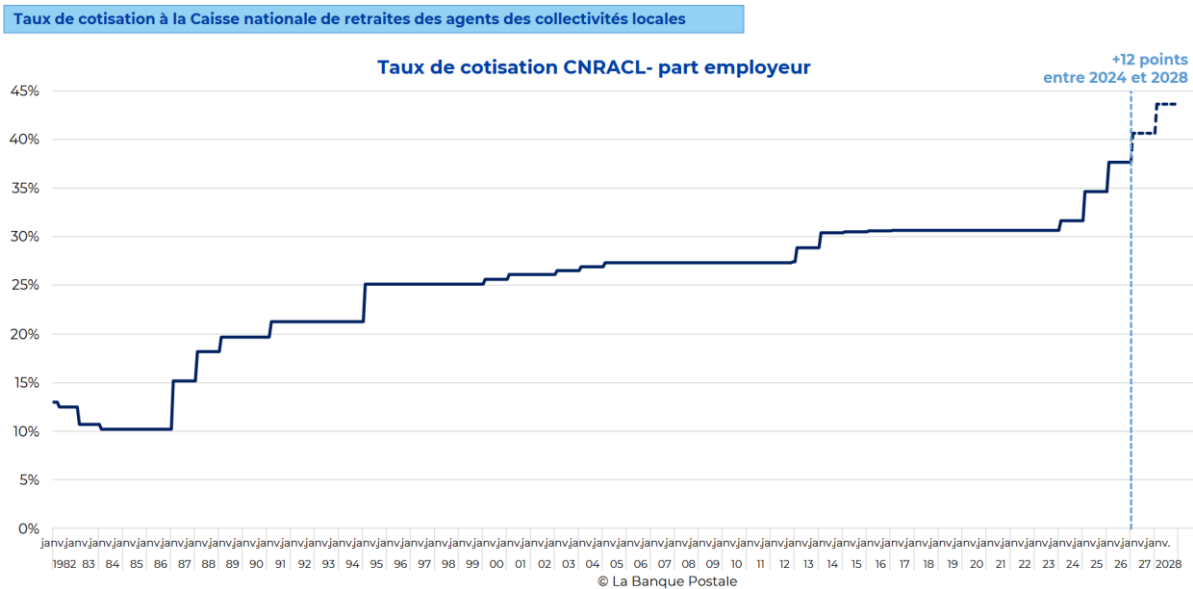
- Prolongation et réforme du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) en 2026, avec une contribution exceptionnelle désormais ciblée sur les EPCI, départements et régions dans le cadre de leur participation à l'effort de redressement budgétaire. Le remboursement des sommes prélevées, initialement prévu, est désormais étalé sur plusieurs années avec des retenues.
- Encadrement de l'évolution de la part de TVA reversée selon l'inflation
Rappel : une part de TVA a été transférée aux collectivités pour compenser les réformes fiscales affectant départements (réforme de TH), régions et EPCI. La contrainte budgétaire de l'État vient réduire cette compensation du montant de l'inflation.
- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) également pour les départements, régions et EPCI

Autres mesures impactant la préparation budgétaire 2026 :

→ **Revalorisation** des valeurs locatives cadastrales : s'établit à + 0,8 en 2026 (+1,7 % en 2025)



→ Poursuite de la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL Dont l'indexation s'appliquera à la masse salariale des agents titulaires entre 2024 et 2028 soit +3 points par an pendant 4 ans :



PARTIE 2 –

LE BILAN DE

L'EXERCICE 2025

(PREVISIONNEL)

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les principales prévisions financières du budget 2026 mais tout en tenant compte des opérations réalisées sur l'exercice passé.

Je vous propose donc d'examiner les grandes lignes des réalisations budgétaires de l'exercice 2025 avant de vous faire part des nouveaux projets pour l'année 2026 en cours.

Les données 2025 restent des prévisions d'exécution lors de la préparation du ROB, des variations marginales peuvent encore intervenir.

2.1 L'évolution des dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement de 2025 se sont élevées à 2 398 373 € auxquels s'ajoutent 1 173 964 € de restes à réaliser 2025 reportés sur le budget 2026.

Les opérations d'équipement réalisées sont les suivantes :

OPERATIONS	CFU 2025	RAR 2025	TOTAL 2025
TVX AMENAGT HOTEL DE VILLE ET CTRE ADMINISTRATIF	4 325,74 €	360,00 €	4 685,74 €
AMENAGEMENT BATIMENTS DIVERS	24 431,62 €		24 431,62 €
TVX REFECTION EGLISE MISERICORDE	95 111,03 €	9 046,84 €	104 157,87 €
ACQUISITION ETUDES - MATERIEL SERVICE DSI	5 392,80 €	2 398,80 €	7 791,60 €
ACQ. IMMEUBLES ET TERRAINS POUR VOIRIE	167 079,36 €	33 518,90 €	200 598,26 €
GROS TRAVAUX VOIRIE URBAINE ET PLUVIAL	399 371,09 €	31 800,11 €	431 171,20 €
TRAVAUX ROUTE DE PIEUSSE	74 129,26 €	444,00 €	74 573,26 €
TRAVAUX DIVERS D'HYDRAULIQUE	72 640,00 €	44 000,00 €	116 640,00 €
TRAVAUX CENTRE BOURG	43 856,71 €	7 956,00 €	51 812,71 €
ACQ. MOBILIERS ET MATERIELS HOTEL DE VILLE	28 067,01 €	33 660,00 €	61 727,01 €
REFECTION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	413 661,63 €	67 828,63 €	481 490,26 €
AMENAG SQUARES ET JARDINS D' ENFANTS	2 400,00 €		2 400,00 €
ACQ. DE MATERIEL ET OUTILLAGE	1 727,10 €		1 727,10 €
ACQ. DE VEHICULES ET MATERIEL D'EQUIPT.	46 772,40 €	1 947,00 €	48 719,40 €
ACQ. MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	7 483,82 €		7 483,82 €
TVX ET ACQ. MATERIEL POUR PISCINE	194 276,40 €		194 276,40 €
ACQ. MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTS	11 041,00 €		11 041,00 €
TVX AMENAGT STADES ET TERRAINS ANNEXES	254 312,37 €	22 870,19 €	277 182,56 €
TRAVAUX AMENAGEMENT MUSEE	2 641,75 €		2 641,75 €
TVX ET ACQ. MOBILIER. MATERIEL BIBLIOTHEQUE	204,08 €		204,08 €
ACQ. MATERIEL ET MOBILIER SERVICE CULTUREL	45 465,96 €	5 715,78 €	51 181,74 €
ACQ. MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	4 820,52 €		4 820,52 €
ACQ. EQUIPEMENT DIVERS	11 494,60 €		11 494,60 €
TRAVAUX EN REGIE	22 934,89 €	3 137,15 €	26 072,04 €
AMENAGEMENT COMPLEXE DE L'ELYSEE	20 420,58 €		20 420,58 €
AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE	236 846,63 €	306 829,65 €	543 676,28 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	15 604,68 €	2 602,20 €	18 206,88 €
TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	11 397,48 €	4 793,88 €	16 191,36 €
TRAVAUX DANS LES CIMETIERES	4 673,47 €	100,00 €	4 773,47 €
TRAVAUX D'EQUIPEMENT URBAIN ET RURAL	52 528,81 €	12 865,46 €	65 394,27 €
AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT	6 559,51 €		6 559,51 €
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	9 816,00 €		9 816,00 €
REHABILITATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE	97 908,25 €	582 089,56 €	679 997,81 €
RENOVATION DU PARC D'HORODATEURS	8 976,00 €		8 976,00 €
TOTAL	2 398 372,55 €	1 173 964,15€	3 572 336,70 €

2.2 Le financement des dépenses 2025

Le financement de ces dépenses d'équipement a été réalisé :

- par autofinancement, sans augmentation de la fiscalité
- par l'obtention de financements extérieurs pour la majorité des investissements réalisés, sous forme de subvention d'investissement (y compris les restes à réaliser) :

SUBVENTIONS PERCUES OU NOTIFIEES (RAR) PAR OPERATIONS (en €)	REALISE 2025	RAR 2025	TOTAL GENERAL
DRAC	5 098		5 098
SUBVENTION RESTAURATION PONT NEUF	5 098		5 098
DRFIP OCCITANIE ET HAUTE GARONNE	51 781	68 219	120 000
SUBVENTION RENOVATION MAISON DE LA JUSTICE	51 781		51 781
SUBVENTION REHABILITATION TRIBUNAL		68 219	68 219
ETAT PREFECTURE AUDE	207 102	321 040	528 142
AMENDES POLICES	105 090		105 090
SUBVENTION INONDATIONS 2018	32 123		32 123
SUBVENTION RESTAURATION PONT NEUF	69 889	163 073	232 962
SUBVENTION RENOVATION PLACE REPUBLIQUE		143 967	143 967
SUBVENTION RENOVATION GYMNASSE			
TREMESAYGUES		13 400	13 400
SUBVENTION CAMERA PIETONS		600	600
PAYEUR DEPARTEMENTAL AUDE	48 642	229 705	278 347
SUBVENTION AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE CENTRE ANCIEN		28 423	28 423
SUBVENTION AMÉNAGEMENT PASSAGE COUVERT ENTRE LA PROMENADE DU TIVOLI ET LA RUE PETIET	834		834
SUBVENTION INONDATIONS 2020	40 090		40 090
SUBVENTION RESTAURATION PONT NEUF	1 762	98 238	100 000
SUBVENTION RENOVATION PLACE REPUBLIQUE	5 956	103 044	109 000
PAYEUR REGIONAL	4 503	158 868	163 371
SUBVENTION RESTAURATION PONT NEUF	4 503		4 503
SUBVENTION RENOVATION PLACE REPUBLIQUE		80 000	80 000
SUBVENTION TEMPETE GLORIA		35 918	35 918
SUBVENTION RENOVATION EGLISE MISERICORDE		40 000	40 000
SUBVENTION EQUIPEMENTS DE SECURITE POLICE MUNICIPALE		2 950	2 950
SYNDICAT AUDOIS D'ENERGIE		10 151	10 151
SUBVENTION EFFACEMENT RUE DU PALAIS ET COUGAIN		4 024	4 024
SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC EGLANTINE		6 128	6 128
TOTAL	317 126	787 985	1 105 110

En comblant le besoin de financement par la contraction d'un emprunt de 750 000 € (contre un montant d'emprunt 2025 voté d'un montant de 870 000 €), le capital restant dû des emprunts s'établit à 9 731 881 € en fin d'exercice 2025 dont 600 000 € restant dû au titre de l'achat de Cluny (contre 10 052 935,03 € en 2024).

2.3 Les dépenses réelles de fonctionnement 2025

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement de 2025 s'élève à 15 204 221€ € et se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	4 993 033	4 552 420	4 785 012
012	Charges de personnel	7 990 676	8 311 646	8 603 636
65	Autres charges de gestion courante	1 168 350	1 280 105	1 115 501
66	Charges financières	212 777	202 667	231 836
67	Charges spécifiques	11 630	10 479	31 953
68	Dotations aux provisions		5 119	2 610
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 376 466	14 362 436	14 770 547
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 031 645	412 979	433 674
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 408 111	14 775 415	15 204 221

En 2025, les dépenses du chapitre 011 ont augmenté de 5,11% par rapport à 2024 avec parmi les évolutions remarquables, des hausses en matière de fournitures pour les services espaces verts, propreté, stades notamment (+75K€), charges toiture Blanquerie (+26K€), assurance des bâtiments (+29K€).

L'année 2025 a été marqué également par une hausse des charges de personnel de 3,51 % due à la poursuite de la hausse des charges patronales décidées par le Gouvernement, hausse qui se poursuit en 2026 jusqu'en 2028 (+ 150 000 € par an).

Le chapitre 65 est pour sa part en diminution de près de 12.86% en lien avec la réduction de l'enveloppe dédiée aux associations qui passe de 920 192€ à 748 933€.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues pour une hausse de 2.71% entre 2024 et 2025.

2.4 Les recettes réelles de fonctionnement 2025

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement de 2025 s'élève quant à elle à 15 589 243 € (hors résultat antérieur de 1 916 614,27 €) et se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CFU 2024	CFU 2025
70	Produits des services du domaine	721 176	752 291
73	Impôts et taxes	2 406 364	2 408 577
731	Fiscalité locale	7 739 044	7 824 972
74	Dotations et participations	4 027 937	4 051 584
75	Autres produits de gestion courante	127 421	316 962
76	Produits financiers	242	202
77	Produits spécifiques	3 501	13 687
013	Atténuations de charges	167 891	150 150
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 218 831	15 193 576
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	778 732	70 817
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 972 308	15 589 243

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2025 sont en adéquation avec les estimations. Elles affichent une légère progression de 2,14 %, principalement grâce au remboursement d'une créance liée à la fin du contrat de la DSP eau (120K€).

Le chapitre 042, intitulé « Opérations d'ordre de transfert entre sections », avait permis de régulariser techniquement les amortissements des subventions d'équipements transférables en 2024. En 2025, ce poste retrouve son niveau habituel.

2.5 Le résultat attendu (prévisionnel)

Dans ce contexte, de limitation des dépenses et d'augmentation des recettes (sans augmentation de pression fiscale), le résultat du Budget Principal, dans l'attente du Compte Financier Unique (CFU) définitif, devrait être le suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT		CA 2025
<u>En section de fonctionnement :</u>		
Résultat antérieur reporté :		1 916 614,27
Résultat de l'exercice en cours :		385 021,26
Résultat à affecter :		2 301 635,53
<u>En section d'investissement :</u>		
Résultat antérieur reporté :		948 943,77
Résultat de l'exercice en cours :		- 420 572,64
Résultat de la section d'investissement :		528 371,13
Solde des restes à réaliser (RAR)		- 385 979,49
Résultat investissement consolidé avec RAR		142 391,64
RESULTAT CUMULE		2 444 027,17€

2.6 Les épargnes de la collectivité

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
RRF (HORS 76-77)	14 602 244	15 189 833	15 504 536
DRF (HORS 66-67)	14 152 058	14 144 171	14 504 148
EPARGNE DE GESTION	450 186	1 045 662	1 000 388
INTERETS DE LA DETTE	212 777	202 667	231 836
EPARGNE BRUTE	237 408	842 995	768 552
REMBOURSEMENT CAPITAL	748 907	809 567	880 522
EPARGNE NETTE	- 511 499	33 428	-111 970

En 2025, la croissance des recettes réelles (+2,1%) s'accompagne d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement (+2,5%), ce qui entraîne une légère baisse de l'épargne de gestion, passant de 1 045 662 € à 1 000 388 €.

En raison du vote tardif de la loi de finances 2025 (promulguée le 14 Février 2025) et ses impacts majeurs sur les finances de la collectivité (+ 150 000 € de charges supplémentaires sur les cotisations patronales CNRACL, + 272 610,22 € de baisses de fiscalité), l'épargne nette affiche une évolution négative en 2025.

Etant donné l'impossibilité de renégocier les contrats en cours d'année, il a été décidé de contenir cette contraction en 2025 avant de rétablir les marges de manœuvre à partir de l'exercice 2026 (comme lors de la crise énergétique 2023).

2.8 – Le budget Annexe « Padel »

Ce budget annexe concerne la construction et l'exploitation du complexe de Padel.

Les principales dépenses de ce budget sont constituées par les charges d'exploitation et les remboursements des annuités d'emprunts ayant concourus à l'investissement.

Les recettes 2025 n'ont pas été complètement réalisées en raison d'un démarrage de l'activité en cours d'année (juillet).

Les dépenses d'investissements sont quasiment finalisées à l'issue de l'exercice 2025, les dernières factures seront payées en 2026 (Restes à réaliser).

A l'issue du dernier paiement le versement de la subvention attribuée par la fédération de tennis sera demandé.

Les prévisions de résultats d'exécution sont les suivants :

BUDGET ANNEXE PADEL	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	85 000	32 256	68 000
DEPENSES	85 000	51 327	68 000
RESULTAT		- 19 071	
INVESTISSEMENT			
RECETTES	1 105 000	1 100 000	129 972
DEPENSES	1 105 000	1 006 028	129 972
RESULTAT		93 972	

Les prévisions budgétaires 2026 sont celles d'une poursuite d'exploitation par le club de tennis de Limoux dont une partie des recettes est reversée au budget pour financer le remboursement de l'emprunt.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement à des restes à réaliser :

- Factures à payer de l'investissement initial soit 74 218 €
- Subvention à percevoir : 36 000 € (Fédération Française de Tennis)

PARTIE 3 –

LE CONTRAT DE VILLE

Bilan 2025

2025 est la onzième année d'une politique contractuelle à Limoux pour laquelle ses partenaires n'ont jamais diminué leur niveau d'engagement. Plus de 5 M€ ont été engagés pour les actions du Contrat de ville depuis 2015 (hors investissements).

La politique de la Ville est élaborée à partir des propositions du terrain (associations, services, établissements locaux, habitants), répondant à des enjeux stratégiques définis par les institutions.

Les partenaires du Contrat de ville ont donné en 2025 la priorité aux actions qui améliorent le cadre de vie et le renouvellement urbain. L'objectif était de renforcer l'attractivité du quartier à travers des ateliers participatifs. L'action sociale s'est mesurée grâce à des ateliers mêlant entraide et accès à la culture. En parallèle les projets favorisant le développement économique et l'emploi ont également été mis en avant. Nous comptabilisons 22 opérateurs ayant menés 34 actions à destination des 1 993 habitants du quartier Aude. Ces actions ont nécessité environ 450 000€ (tous financeurs confondus).

L'année 2025 a marqué le retour des **journées partenariales des acteurs du Contrat de ville**. En Juin, l'ensemble des opérateurs et acteurs gravitants autour du Contrat de ville ont été invités à participer à une journée conviviale de travail et de communication afin d'impulser une nouvelle dynamique partenariale.

La mesure d'exonération fiscale partielle (60%) de la C.F.E. a bénéficié en 2025 à plus d'une dizaine de commerçants et artisans implantés dans le quartier prioritaire et notamment dans le centre-ville. Cette exonération représente plus de 100 000 € d'économie pour ces acteurs de la vie économique. La mesure s'applique aux activités employant jusqu'à 50 salariés et réalisant un Chiffre d'Affaires inférieur à 10 millions d'euros. Elle constitue un coup de pouce au maintien et au développement de l'activité économique du centre-ville de Limoux. L'Union des Commerçants et Artisans de Limoux (U.C.A.L.) est un partenaire actif, aux côtés de la Commune et des chambres consulaires, pour le développement des fonctions économiques du centre ancien.

Prévisions 2026

Pour 2026, 38 projets ont été déposés. Les projets déposés nécessitent un financement total de 580 000€. Parmi ces projets, seuls 26 seront mis en place par les opérateurs historiques mais aussi de nouveaux acteurs du Contrat de ville (Unis-cité). Ils se tiendront à travers le QPV entre Mars 2026 et Mai 2027. Malgré la diminution des enveloppes financières, les partenaires comme l'Etat, la Région, le Département, la CAF de l'Aude ainsi que les bailleurs sociaux participent au financement de ces actions. L'accent a été mis cette année sur les projets de renouvellement urbain et culturels.

Au cours du dernier trimestre de l'année, la ville de Limoux s'est dotée d'un programme d'accompagnement à la création d'activités commerciales et artisanales au sein du centre-ville. Compétente en matière de développement économique de son centre-ville, ce dispositif

municipal vise à favoriser l'implantation commerciale en centre-ville et développer les commerces de proximité.

Il se présente sous la forme de deux catégories d'aides :

Une aide financière au loyer dégressive d'une durée de trois ans pour les commerces récemment installés.

Une aide financière à la revitalisation avec une prise en charge par la ville plafonnée à 50% des dépenses en cas de travaux de second œuvre.

13 000€ sont affectés à ce programme pour 2026.

A noter qu'une dizaine de commerçants se sont manifestés afin d'obtenir cette aide.

**PARTIE 4 –
LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2026
DE LA COMMUNE**

L'exercice de prospective budgétaire est complexe depuis plusieurs années en raison de l'incertitude liée à l'évolution rapide de la situation nationale et internationale.

Pour 2026, cette complexité est accentuée par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), notamment avec le dépôt tardif du texte initial puis de la démission du Gouvernement qui s'en est suivi.

Les PLF portés successivement s'inscrivent dans un contexte de réduction des déficits publics qui auront des incidences sur les finances communales à court ou moyen terme tel que le montant des subventions à recevoir.

Les orientations budgétaires 2026 pour la ville de Limoux s'inscrivent dans une dynamique locale de poursuite de la politique d'investissement, de maintien du service public de proximité, de stabilité fiscale dans la droite ligne de celles présentées depuis le début de mandat.

Cela va se concrétiser dans ce budget :

▪ **En fonctionnement :**

- A budgétiser au titre de 2026 les crédits permettant une pleine activité des services et un maintien voire une amélioration des services publics offerts à la population ;
- A maîtriser l'évolution de nos charges à caractère général et de gestion courante afin de rétablir des marges de manœuvre financières ;
- A poursuivre le soutien au monde associatif ;
- De maintenir une situation financière de la collectivité ;
- Et en dépit de la progression de nos charges, de maintenir les taux d'impositions.

▪ **En investissement :**

- A réaliser un programme d'équipement ambitieux détaillé ci-après ;
- En contrôlant l'endettement de la collectivité.

Dans ce contexte financier, je vous propose de présenter les grandes lignes budgétaires que je vous soumettrai dans le cadre du vote du budget 2026.

4.1 Les principales dépenses de fonctionnement 2026

La commune de LIMOUX prévoit au budget 2026 un volume de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 16 821 560 €.

Les principales dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2026 concerneront :

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 958 757	4 785 012	4 549 656
012	Charges de personnel	8 724 896	8 603 636	8 841 752
014	Attenuation de produits	20 000	0	2 000
65	Autres charges de gestion courante	1 564 429	1 115 501	1 271 288
66	Charges financières	269 200	231 836	246 864
67	Charges spécifiques	57 450	31 953	4 000
68	Dotations aux provisions	6 000	2 610	25 000
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 600 732	14 770 548	14 940 560
023	Virement à la section d'investissement	1 400 000		1 481 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	438 500	433 674	400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 439 232	15 204 222	16 821 560

Les charges à caractère général :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (petits équipements, assurance, réparations, documentation, électricité, gaz, honoraires ...).

Cette catégorie de dépenses subit une forte hausse depuis 2022 avec les effets de l'inflation, notamment sur les dépenses d'énergie.

La commune s'est engagée dans un processus global de renégociation de ses contrats de prestations de services et de fournitures d'énergies (SYADEN) pour limiter les hausses tarifaires.

La prévision 2026 des dépenses énergétiques est établie **en baisse de 308 K€ de crédits** prévus en moins par rapport au budget 2025 sous l'effet de la rénovation énergétique des bâtiments, de la modernisation de l'éclairage public et des achats groupés en matière d'énergétique sous l'égide du SYADEN.

Le montant prévisionnel 2026 des dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » s'élèverai à 4 549 656€ soit 235 536€ de moins qu'en 2025, pour un effort de -5% sur ces charges.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel en 2026 **sont en hausse de 116 K€ soit une hausse maîtrisée de 1,33 % par rapport au budget 2025.**

Cette hausse intègre l'augmentation de + 3 points du taux de cotisation CNRACL (+ 150 000 € supplémentaires en 2026) et le Glissement Vieillesse Technicité.

Ces dépenses intègrent les hypothèses suivantes :

- Les rémunérations brutes intégrant le traitement indiciaire de base agrégées des éléments constituant le régime indemnitaire ,
- Les charges patronales,
- La cotisation annuelle versée au CIOS,
- Les frais liés à la médecine préventive,
- La cotisation annuelle du Fonds National de Compensation du SFT,
- La cotisation annuelle d'assurance du personnel titulaire au titre des décès, congés longue maladie, longue durée, grave maladie et accident de travail,
- Les remboursements au personnel enseignant au titre des études surveillées,
- Les frais de scolarité des apprentis recrutés à hauteur de 32 000 €.

L'évolution des charges de personnel sur 2026 est anticipée comme suit :

- ⇒ + 20 130 € de dépenses supplémentaires liées aux avancements de grade et échelon ;

- ⇒ + 150 000 € de charges patronales CNRACL en lien avec la revalorisation du taux de cotisation portée à 37,65 % contre 34,65 % en 2025 (et 31,65 % en 2024) soit + 3 % à compter du 1^{er} janvier 2026, issue du décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 ;

- ⇒ Renforcement du service des Espaces Verts ;

- ⇒ Renforcement des effectifs de la Police Municipale et du Service de Médiation ;

- ⇒ Renforcement des équipes des Services Généraux.

- ⇒ Départ à la retraite de 5 agents non remplacés.

En 2026, il est prévu 189,26 ETP rémunérés.

Nombre d'agents en ETP	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TITULAIRES	145,05	143,5	142,98	143,93	142,48	138,15
NON TITULAIRES	28,91	30,06	39,53	36,05	35	45,02
SAISONNIERS	6,57	7	6,09	6,09	6,09	6,09
EMPLOIS AIDES/INSERTION	3	3	2	2	2	0
TOTAL	183,53	183,56	190,6	188,07	186,57	189,26

L'évolution du nombre d'agents non titulaires en ETP 2025/2026 s'établit comme suit :

- . 1 ETP affecté aux services généraux suite à un décès,
- . 2 ETP affectés aux services généraux pour renforts saisonniers,
- . 1 ETP affecté aux services techniques suite à un départ à la retraite,
- . 0,5 ETP affecté à la mission de placier suite à une reprise d'activité à mi temps,
- . 1 ETP affecté à la mission d'ATSEM suite à une reprise d'activité à mi temps,
- . 0,5 ETP affecté à la mission d'ATSEM suite à une invalidité,
- . 4 ETP au titre des apprentis.

Ce poste de dépenses représentera 59 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2026.

La moyenne des dépenses de personnel de la strate s'établit en 2024 également à 59% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Etat des bénéficiaires du traitement indiciaire**

Le Traitement indiciaire s'élève à la somme de 4 462 574,31 € dont 3 525 311,44 € pour les titulaires.

➤ **Etat des bénéficiaires du régime indemnitaire**

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est mis en place dans notre collectivité pour les cadres d'emplois qui y sont éligibles.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées et sur l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), basé sur la valeur professionnelle et la manière de servir des agents en application des conditions fixées à l'entretien professionnel.
- L'ISFE pour les personnels de la Police Municipale

En 2026, son versement prévisionnel sera ainsi effectué :

Nombre de Bénéficiaires	RIFSEEP	Montant annuel total versé
137	IFSE	731 212 €
6	CIA	11 702 €
8	ISFE PM	69 283 €

En outre, la prime « habillement » versée en juillet, représentera une somme prévisionnelle de 5 194€ bruts.

La prime de fin d'année, versée en novembre, représentera une somme prévisionnelle de 185 370 € bruts dont 134 900 € pour 144 stagiaires et titulaires et 50 470 € pour 59 contractuels.

➤ **Etat des bénéficiaires du régime de nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.)**

Dans la fonction publique territoriale, l'attribution de la N.B.I., est instaurée par les décrets n° 2006-779 du 3 juillet 2006 et n° 2006-780 du 3 juillet 2006. Elle est liée à l'exercice de fonctions et non plus à l'appartenance à un grade ou cadre d'emplois. Dès lors qu'un agent remplit les conditions requises, l'autorité territoriale doit obligatoirement lui verser la N.B.I.

Elle consiste à attribuer un certain nombre de points d'indice majoré en plus de l'indice détenu par l'agent, sans incidence sur le classement indiciaire afférent au grade et à l'échelon du fonctionnaire. Elle cesse d'être versée lorsque l'agent ne remplit plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

Elle n'est pas classée dans la catégorie des primes et indemnités.

En 2026, 86 personnels stagiaires et titulaires bénéficieront de la N.B.I. représentant un montant annuel total versé de 60 000 €.

➤ **Etat des heures supplémentaires**

Le montant des heures supplémentaires prévisionnelles rémunérées en 2026 est budgété à hauteur de 25 000 € dont 15 000 € au titre de la tenue des bureaux des votes de vote pour les élections municipales.

➤ **Aménagement du temps de travail**

La délibération n° 2022-7 en date du 14 Mars 2022 est venue préciser l'aménagement du temps de travail au sein des services de la ville de LIMOUX qui se définit comme suit :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 36 heures 10 minutes par semaine pour l'ensemble des agents.

Les agents bénéficieront de 7 jours de réduction de temps de travail (RTT) par an.

➤ **Détermination des cycles de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services de la *commune* est fixée de la manière suivante :

Au sein de la collectivité, il existe deux types de cycles :

Cycle 1 - Les cycles hebdomadaires

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour assurer la continuité de service.

Service administratif : Du lundi au vendredi : 36 heures 10 minutes sur 4,5 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Service technique : 2 cycles de travail prévus

Cycle normal :

Du lundi au vendredi : 36H10 minutes sur 4,5jrs
Plages horaires de 8h00 à 17h30

Cycle en Période estivale

Du lundi au vendredi : 36H10 minutes sur 5jrs
Plages horaires de 6h00 à 13h15

Service de la Bibliothèque : Du mardi au vendredi : 36 heures 10 minutes sur 4 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Service Musées : Du mardi au samedi : 36 heures 10 minutes sur 5 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Police municipale

Roulement des 7 agents de la PM : Du lundi au samedi : 36 heures 10 minutes sur 6 jours
Plages horaires du lundi au jeudi de 8h30 à 19h00 ; le vendredi de 5h00 à 23h00 ; le samedi de 11h00 à 23h00 et le dimanche de 10h00 à 12h30.

Cycle 2 - Les agents annualisés

Les agents de la Piscine Municipale et les personnels affectés aux écoles.

➤ ***Les avantages en nature***

Le champ des avantages en nature se limite - s'agissant de notre collectivité – à l'attribution de 1 logements de fonction.

Cet avantage en nature entre évidemment dans l'assiette des revenus imposables des fonctionnaires concernés.

Il n'est pas prévu d'évolution en la matière au titre de l'exercice 2026.

Les subventions versées aux associations :

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations devrait s'élever à hauteur de 884 K€ ; permettant à la collectivité de maintenir l'accompagnement financier des associations du territoire.

Les intérêts de la dette :

Pour 2026, la prévision de ce poste est portée à 246 864 €.

Cette prévision intègre le remboursement des intérêts d'emprunts passés à et ceux à réaliser en 2026.

A noter que les conditions d'emprunt en 2026 devraient être plus favorables avec des taux moyens prévisionnels d'environ 3,5 % contre 4,99 % en 2025.

La ville n'a contracté aucun emprunt dit « toxique » afin de privilégier la sécurité financière des contribuables tout en optimisant une gestion dynamique de l'encours de la dette.

4.2 Les principales recettes de fonctionnement 2026

Les principales recettes de fonctionnement pour l'exercice 2026 concerneront :

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
70	Produits des services du domaine	680 314	752 291	737 000
73	Impôts et taxes	2 405 000	2 408 577	2 404 940
731	Fiscalité locale	7 912 600	7 824 972	7 825 314
74	Dotations et participations	4 045 810	4 051 584	3 913 882
75	Autres produits de gestion courante	100 354	316 962	100 000
76	Produits financiers	240	202	200
77	Produits spécifiques	43 500	13 687	2 000
013	Atténuations de charges	150 000	150 150	156 588
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 337 818	15 518 425	15 139 924
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 000	70 817	80 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 611 280	1 916 614	1 601 636
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 108 098	17 505 856	16 821 560

La fiscalité locale : un maintien des taux

Comme depuis 1997, du fait d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à une gestion rigoureuse des projets et de leurs subventions, **la commune n'augmentera pas en 2026 la « pression fiscale » communale.**

Les taux d'imposition ménages seront maintenus cette année encore sur la base des taux suivants :

↳ Foncier bâti :	63,86 %
↳ Foncier non bâti :	88,74 %
↳ Taxe habitation sur les résidences secondaires :	12,84 %

Ces taux appliqués aux bases fiscales 2025 actualisées de notre territoire permettront de garantir les produits fiscaux suivants dans l'attente de leur notification :

✓ Taxe sur le foncier Bâti : produit fiscal attendu : (Coef. Correcteur déduit)	6 663 727 €
✓ Taxe sur le foncier Non Bâti : produit fiscal attendu :	179 941 €
✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : produit fiscal attendu :	158 446 €

Ces prévisions intègrent la revalorisation forfaitaire des **bases de + 0.8 %** appliquée par l'Etat suivant la l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an.

A noter qu'en 2025, les services fiscaux ont réajusté les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont les impositions avaient été réalisées à tort.

TH Résidences Secondaires	Produit encaissé
2022	163 919
2023	207 968
2024	210 499
2025	157 189
2026	158 446

Les recettes fiscales cumulées des trois taxes permettront d'inscrire au budget 2026 une prévision budgétaire de l'ordre de 7 002 114 €.

Les recettes de fiscalité locale représentent 46 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2026.

⇒ **FOCUS SUR LA FISCALITE DE LA COMMUNE**

. Pour rappel, la taxe foncière comporte deux composantes : la base fiscale et le taux ;
 . Le taux est inchangé depuis plus de trente ans malgré les investissements réalisés et l'inflation non compensée par l'Etat.

Par comparaison du taux de foncier bâti du bloc communal :

	Taux Commune 2024	Taux EPCI 2024	Taux
Limoux	63.86	0.40	64.26
Pieusse	67.00	0.40	67.40
Cépie	68.09	0.40	68.49
Cournanel	66.40	0.40	66.80
Carcassonne	53.28	18.71	71.99
Narbonne	59.03	1.52	60.55
Castelnaudary	62.91	1.44	64.35
Trèbes	53.46	18.71	72.17
Bram	52.32	12.59	64.91
Lézignan Corbières	61.19	1.28	62.47
Quillan	54.41	8.48	62.89
Espéraza	57,53	8.48	69.07
Chalabre	71.75	8.48	80.26
Castanet Tolosan	61.90	1,28	72.83
Ramonville Saint Agne	56.89	1.28	67.66
Graulhet	44.78	25.33	70.38

. La base relève des déclarations initiales de chaque propriétaire et des améliorations réalisées par ces derniers.

. Par contre, **du fait de la réforme de la taxe d'habitation, la taxe foncière crée de l'injustice car seuls les propriétaires sont concernés par la fiscalité locale déconnectant nombre d'habitants du financement de la vie locale ;**

. Il faut rappeler que les hausses intervenues ces dernières années sont la seule résultante de la décision du Gouvernement de faire peser une partie de l'inflation sur les propriétaires en revalorisant les bases fiscales (+ 0,2 % en 2021 ; + 3,4 % en 2022 ; + 7,1 % en 2023 ; + 3,9 % en 2024 ; +1,7% en 2025 ; + 0,8 % en 2026).

Une autre solution qui n'aurait aucun impact sur les bases fiscales serait d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat aux communes.

Elle se décompose en deux sous-ensembles :

- **La dotation forfaitaire :**

Cette dotation repose sur des critères objectifs des communes comme notamment le nombre d'habitants de la commune, sa superficie, le niveau des anciennes compensations « part salaire » de l'ex-Taxe professionnelle.

Elle est prévue au budget 2026 de la ville de Limoux à hauteur de 849 732,00 €.

- **La dotation de péréquation :**

Celle-ci se décompose quant à elle en trois dotations :

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle est basée sur des indices synthétiques de ressources et de charges de chaque commune.

Elle est prévue au budget 2026 de la ville de Limoux à hauteur de 1 084 265,00 €.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Elle est destinée aux communes de plus de 10 000 habitants dont la population représente au moins 15 % de la population du canton et dont le potentiel financier par habitant n'excède pas le double du potentiel financier moyen des communes de moins de 10 000 habitants. Cette dotation est versée aux communes en tenant compte de son potentiel financier, de son effort fiscal.

Elle est prévue au budget 2026 de la ville de Limoux à hauteur de 912 484 €.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation a pour objet de corriger les insuffisances de potentiel financier des communes attributaires.

Elle est prévue au budget 2026 de la ville de Limoux à hauteur de 358 021 €.

Le cumul de ces dotations qui composent la DGF de la commune sera inscrit au budget 2026 pour un montant total de 3 204 502,00 € et représentera près de 21 % des recettes réelles de fonctionnement du budget.

4.3 Les projets d'équipement 2026

La commune poursuit encore en 2026 un plan d'investissement ambitieux afin de maintenir un patrimoine communal en parfait état, sécurisé et mis aux normes, et d'offrir aux habitants des services au sein de nouvelles infrastructures de qualité.

Les nouveaux crédits de dépenses d'équipement 2026 seront de l'ordre 3 802 151 € hors restes à réaliser de 2025 qui s'élèvent à 1 173 964 €.

Les principales opérations d'équipement prévues au budget 2026 seront les suivantes :

OPERATIONS	Dépenses nouvelles 2026	RAR D2025	BP 2026
PAS D'OPERATION	1 361 000 €		1 361 000 €
REHABILITATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE	220 000 €	582 090 €	802 090 €
CREATION D'UN ILOT DE FRAICHEUR RUE BARBEROUGE	440 000 €		440 000 €
GROS TRAVAUX VOIRIE URBAINE ET PLUVIAL	354 500 €	31 800 €	386 300 €
REFECTION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	298 500 €	67 829 €	366 329 €
AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE	1 500 €	306 830 €	308 330 €
TVX AMENAGT DANS LES ECOLES	260 200 €		260 200 €
TVX ET ACQ. MATERIEL POUR PISCINE	98 500 €		98 500 €
GROS TRAVAUX CHEMINS RURAUX	45 000 €	33 519 €	78 519 €
TVX AMENAGT HOTEL DE VILLE ET CTRE ADMINISTRATIF	75 501 €	360 €	75 861 €
TRAVAUX DIVERS D'HYDRAULIQUE	20 000 €	44 000 €	64 000 €
TVX AMENAGT STADES ET TERRAINS ANNEXES	33 050 €	22 870 €	55 920 €
ACQ. EQUIPEMENT DIVERS	55 100 €		55 100 €
ACQ. MOBILIERS ET MATERIELS HOTEL DE VILLE	20 950 €	33 660 €	54 610 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	42 000 €	2 602 €	44 602 €
TRAVAUX EN REGIE	41 000 €	3 137 €	44 137 €
AMENAG SQUARES ET JARDINS D' ENFANTS	42 000 €		42 000 €
ACQ. MATERIEL ET MOBILIER SERVICE CULTUREL	33 000 €	5 716 €	38 716 €
TVX REFECTION EGLISE SAINT MARTIN	36 200 €		36 200 €
AMENAGEMENT BATIMENTS DIVERS	34 600 €		34 600 €
ACQ. IMMEUBLES ET TERRAINS POUR VOIRIE	31 000 €		31 000 €
TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	24 000 €	4 794 €	28 794 €
TRAVAUX D'EQUIPEMENT URBAIN ET RURAL	15 000 €	12 865 €	27 865 €
ACQ. MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	26 150 €		26 150 €
ACQUISITION ETUDES - MATERIEL SERVICE DSI	21 900 €	2 399 €	24 299 €
AMENAGEMET ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT	23 000 €		23 000 €
TRAVAUX AMENAGEMENT MUSEE	20 000 €		20 000 €
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	19 000 €		19 000 €
ACQ. DE MATERIEL ET OUTILLAGE	17 500 €		17 500 €
TVX AMENAGT TERRAIN DE CAMPING	12 000 €		12 000 €
TRAVAUX ROUTE DE PIEUSSE	10 000 €	444 €	10 444 €

OPERATIONS	Dépenses nouvelles 2026	RAR D2025	BP 2026
ACQ. MOBILIER MATERIEL ET TOILES MUSEE PETIET	10 000 €		10 000 €
TRAVAUX CENTRE BOURG	1 800 €	7 956 €	9 756 €
TVX REFECTION EGLISE MISERICORDE	- €	9 047 €	9 047 €
AMENAGEMENT ESPACE PRESBYTERE SAINT MARTIN	7 200 €		7 200 €
TVX ET ACQ. MOBILIER. MATERIEL BIBLIOTHEQUE	6 500 €		6 500 €
ACQ. DE JEUX DANS LES ECOLES	6 300 €		6 300 €
ACQ. MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	6 000 €		6 000 €
ACQ. DE VEHICULES ET MATERIEL D'EQUIPT.	4 000 €	1 947 €	5 947 €
TVX GYMNASSE L'OLYMPIE	5 800 €		5 800 €
ACQ. MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTS	5 700 €		5 700 €
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	4 500 €		4 500 €
AMENAGEMENT COMPLEXE DE L'ELYSEE	3 800 €		3 800 €
RENOVATION ECOLE J. PREVERT	2 800 €		2 800 €
TVX RENOVATION GYMNASSE L. TREMESAYGUES	2 000 €		2 000 €
ACQUISITION MOBILIER, MATERIEL ET TRAVAUX "SALLE D'	2 000 €		2 000 €
RENOVATION ECOLE J. MOULIN	1 600 €		1 600 €
TRAVAUX DANS LES CIMETIERES	- €	100 €	100 €
TOTAL	3 802 151 €	1 173 964 €	4 976 115 €

Ainsi, en soutien avec le tissu économique local et départemental, le budget d'investissements 2026 s'élèvera avec les restes à réaliser à 4 976 115 € pour le budget principal.

Ces dépenses d'équipement 2026 sont à compléter de deux autres projets d'investissement majeurs :

- Sur le budget annexe Padel : Poursuite de l'investissement du complexe de Padel ;
- Au chapitre 16 : le paiement échelonné du Parc des sœurs de Cluny entre 2024 et 2028 pour un montant total de 1 M€ soit la somme de 200 000 € par année.

Pour rappel, les engagements pluriannuels validés par le Conseil municipal :

Commune de LIMOUX - Rapport de présentation des orientations budgétaires 2026

Numéro AP	Opération N°	Libellé des AP de Projet	DUREE	Montant AP voté	CP Antérieur	CP 2026	CP 2027
2024-02	76	Aménagement Place de la République	3	870 000 €	562 200 €	306 829,65 €	0,00 €
2024-03	16B	Route de Pieusse	3	2 200 000 €	0,00 €	10 444 €	2 198 956 €
2025-01	108	Création d'un Ilot de Fraicheur Rue Barberouge	2	550 000 €	0,00 €	440 000 €	110 000 €

BUDGET PADEL

Numéro AP	Opération N°	Libellé AP	DUREE	Montant AP voté	CP Antérieur	CP 2026	CP 2027
2024-04	-	Création du Padel	3	1 330 000 €	1 006 027,73 €		323 972,27 €

4.4 Le financement des dépenses d'équipement 2026

Le financement des dépenses d'équipement d'une commune est constitué principalement :

- ✓ Par l'autofinancement de la collectivité qui est composé :
 - de l'excédent des recettes de fonctionnement réelles par rapport aux dépenses de fonctionnement réelles,
 - des résultats reportés des exercices antérieurs,
- ✓ Par des subventions d'investissement,
- ✓ Par l'emprunt qui doit principalement financer les dépenses d'équipements nouveaux.

Je vous propose maintenant de présenter les tendances prévisionnelles de ces principales recettes de financement des investissements de l'exercice 2026.

L'autofinancement

L'autofinancement des équipements 2026 sera composé :

- De l'excédent prévisionnel qu'engendrera le niveau de recettes réelles par rapport aux dépenses réelles de l'exercice 2026, qui devrait atteindre un montant de l'ordre de 1 881 K€ :
 - o Virement 1 481 K€,
 - o Dotations aux amortissements (nettes) 400 K€,

- Du résultat de fonctionnement 2025 qui sera affecté au financement des investissements 2026 pour un montant de l'ordre de 700 K €.
Cette proposition d'affectation fera l'objet d'une délibération qui sera proposée au conseil municipal avant le vote du budget,
- Du report du solde (résultat) d'investissement 2026 pour un montant de 528 371,13 €.

Ces résultats ne sont pas totalement arrêtés à la date de rédaction du ROB et sont susceptibles d'évoluer à la marge sans remettre en cause l'autofinancement de la commune pour le budget 2026.

Les subventions d'investissement

L'ensemble des dépenses d'équipements inscrits au budget 2026 font l'objet de recherches de financements auprès des collectivités et organismes publics compétents. Les principaux financeurs sont l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes, ou encore de l'Europe.

Ce travail de recherche de subventions systématique est indispensable à la ville de Limoux pour réaliser son programme d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget 2026 pourra inscrire un montant de l'ordre de 1 603 417 € de subventions (y compris RAR) qui viendra financer son programme d'investissement.

L'emprunt

Pour finaliser le financement des dépenses d'investissement 2026, le budget devra inscrire un emprunt limité à hauteur de 900 K€ alors que la commune remboursera environ 925 K€ de capital de dette et 200 000€ au titre de l'achat sur plusieurs exercices de Cluny.

Dans ce contexte, au 31/12/2025, la dette du budget de la commune diminuera de 215 000€ soit à près de 9 506 551 € (soit – 5,43 % dévolution par rapport à 2024).

Il est à noter que le taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) de la commune est de 63% alors que le seuil d'alerte est de 120%.

4.5 L'évolution prévisibles des épargnes 2026

En réponse aux effets persistants de l'inflation sur les coûts de fonctionnement et d'investissement, la collectivité continue ses efforts pour optimiser la gestion de ses services et réaffirme son soutien à l'investissement local.

Le rétablissement des épargnes de gestion de la collectivité à partir de 2026 est programmée en tenant compte :

- . d'une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement ;**
- . d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences anticipée avec des départs à la retraite importants (+ 30 % des effectifs) et de la poursuite des actions de lutte contre l'abstention (- 40 % en trois ans) ;**
- . d'un encours de la dette qui va connaître une forte diminution (- 400 000 € d'ici 2030) ;**
- . des engagements pluri-annuels passés qui vont s'éteindre progressivement en 3 ans (contrat de performance énergétique – éclairage public ; acquisition du parc de cluny) représentant 500 000 € d'engagements financiers par an.**

CONCLUSION

L'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le budget d'une commune est équilibré lorsque 3 conditions sont atteintes :

Condition 1 : L'équilibre par section

Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement, idem pour l'investissement.

Sur la base des informations que je vous ai livrées dans ce rapport d'orientation :

- La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre 16 821 560 €,
- La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 6 181 115 € (en tenant compte des RAR 2025).

Condition 2 : La sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère.

Le budget 2026 qui sera présenté lors du prochain conseil municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

Condition 3 : Le remboursement du capital de la dette financé par les ressources propres

Le remboursement en capital de la dette doit être couvert par des ressources dites "propres". Ces "ressources propres" de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Pour la commune de Limoux, le remboursement du capital de la dette de 2026 qui sera inscrit au budget s'élèvera à 1 125 000 € (remboursement dette 925 000 € et achat fractionné Cluny 200 000 €).

Les "ressources propres" du Budget Primitif 2026 s'élèveront quant à elles aux alentours de 2 888 K€ et seront constituées :

- **Des ressources propres** sur exercices antérieurs pour un montant de l'ordre de 843 K€ constituées par :
 - Le résultat d'investissement reporté estimé à 528 K€,
 - L'Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) prévu à 700 K€,
 - Le solde négatif des RAR de – 385 K€

- **Des ressources propres dites « internes »** pour un montant de l'ordre de 1 881 K€ constituées du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1 481 K€) et des amortissements (400K€).
- **Des ressources propres dites « externes »** d'un montant de l'ordre de 877 K€ constituées par les recettes de et de Taxe d'Aménagement.

Le montant du remboursement en capital 2026 de 1 125 € sera donc très largement couvert par 3 843 K€ de ressources propres prévisionnelles qui seront inscrites au Budget Primitif 2026, **permettant à la ville de Limoux de conserver un potentiel budgétaire pour les prochaines années.**

C'est donc ces prévisions budgétaires dynamiques, mais qui restent prudentes et sous surveillance, que je vous propose de concrétiser sur le Budget Primitif 2026 et que je vous soumettrai lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.